

**PIERRE DEYON**  
*et l'enseignement de l'allemand dans l'académie  
de Strasbourg*

*par Gérard CHAIX*

Rédigée en 1985, alors qu'il est encore recteur de l'académie de Strasbourg, où il a été nommé en juillet 1981, la notice du *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne* consacrée à Pierre Deyon place au premier rang de son action «la création de nouveaux rapports entre l'Éducation nationale et la culture régionale». Vingt ans après, c'est sans aucun doute ce que la mémoire collective retient de plus marquant dans l'activité, pourtant foisonnante, de ce recteur demeuré plus de dix ans à la tête d'une académie où l'enseignement de l'allemand est à l'évidence un véritable enjeu.

C'est donc l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique académique qu'il convient tout d'abord de retracer à grands traits. Avant de s'interroger sur son impact et sur les problèmes qu'elle a directement ou indirectement soulevés jusqu'à nos jours.

Historien subtil et familier des provinces frontalières, Pierre Deyon ne tarde pas à prendre la mesure du destin singulier de l'Alsace, riche de deux cultures depuis longtemps imbriquées, écartelée entre l'Allemagne et la France quand ces nations s'affrontent, redevenue trait d'union quand elles choisissent la réconciliation et l'amitié, en passe de devenir, avec la présence du Conseil de l'Europe, l'un des lieux privilégiés où se construit l'Europe: celle du pouvoir législatif – avec le siège du Parlement européen – et celle du pouvoir judiciaire – avec la Cour européenne des Droits de l'Homme –, mais aussi celle – plurielle – des peuples et de la diversité linguistique. Il comprend ainsi d'emblée que la chance de l'Alsace est de pouvoir asseoir cette nécessaire ouverture linguistique sur un bilinguisme légué par l'histoire et la géographie et, dans une large mesure, encore vivant.

Revenu des illusions d'un centralisme pas forcément démocratique, en phase avec le mouvement de décentralisation, de déconcentration et de régionalisation qui ébranle le pays et se traduit d'une part sur le terrain de l'organisation des pouvoirs publics par les lois Defferre du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, la région et l'État, complétées par la loi du 28 juillet 1983, d'autre part sur le terrain éducatif par la circulaire n° 82-261 du 21 juin 1982 sur «l'enseignement des cultures et langues régionales dans le service public de l'Éducation nationale», rédigée par le ministre de l'époque Alain Savary, Pierre Deyon publie dès le 9 juin 1982 une «circulaire sur la langue et la culture régionales en Alsace».

Le préambule et la structuration du texte en expriment clairement les trois ambitions, explicitement présentées comme complémentaires : défendre tout d'abord la spécificité linguistique de l'Alsace qu'exprime l'existence d'une langue vernaculaire, parlée par une part encore importante de la population, quoique inégalement répartie sur l'ensemble du territoire et largement vieillissante ; affirmer l'intérêt de l'apprentissage de l'allemand, présenté dans une perspective rhénane et européenne comme la langue du voisin et comme une langue de culture et de diffusion internationales, et par ailleurs légitimé comme «expression écrite» de «l'alsacien que parle la majorité des habitants de cette région» ; développer cet apprentissage en l'organisant dès l'école élémentaire (voire pré-élémentaire pour les enfants dialectophones) et tout au long du cursus scolaire, en associant la formation des maîtres, en mettant en place une «commission académique d'études régionales» où siègent notamment les présidents des collectivités territoriales (région et départements).

Cette circulaire est complétée en juin 1985 et en janvier 1988 par de nouveaux textes. En 1985, sont réaffirmées les ambitions de la circulaire fondatrice, en prenant en compte la compétence linguistique très hétérogène des élèves, et en s'efforçant de proposer une pédagogie différenciée selon que les élèves sont ou non dialectophones. En 1988, sont prônés, d'une part, le développement des «sections bilingues», inaugurées durant l'année scolaire 1986-1987, et permettant aux élèves de débiter l'apprentissage d'une nouvelle langue vivante étrangère dès la sixième ; d'autre part, la mise en place d'un certificat régional d'allemand au collège.

Le 15 décembre 1989, le recteur s'adresse aux chefs d'établissements du second degré pour les inciter à soutenir la politique définie

par les trois circulaires de 1982, 1985 et 1988. Le 16 février 1990, il écrit aux professeurs chargés de l'option langue et culture régionales, pour organiser l'épreuve facultative « langues régionales d'Alsace » du baccalauréat. Enfin, s'adressant aux institutrices et aux instituteurs de l'académie, le 12 juin 1990, il s'efforce de justifier le choix de l'académie en faveur de l'enseignement précoce de l'allemand, alors que d'autres académies, expérimentant à leur tour l'enseignement précoce d'une langue vivante à l'école élémentaire, offrent apparemment une réelle liberté de choix. Les trois arguments de 1982 sont repris : la défense de l'alsacien en l'articulant à l'apprentissage de l'allemand ; l'importante régionale et européenne de la langue allemande, que maîtrise « un grand nombre d'instituteurs qualifiés » ; la possibilité de construire sur le socle franco-allemand une réelle diversification, entreprise dès la sixième en section trilingue.

Lorsque Pierre Deyon quitte l'académie au cours de l'été 1991, trois points paraissent acquis : le fait que la langue allemande puisse être systématiquement enseignée en Alsace, moins d'un demi-siècle après la brutale annexion de la région par le régime nazi, et ce dès l'école élémentaire ; la nécessité de mettre en place un enseignement « trilingue », susceptible de satisfaire la demande des familles en faveur de la langue anglaise, sans pour autant abandonner l'étude de la langue allemande à l'entrée au collège ; le caractère « politique », au vrai sens du terme, de ce choix, comme en témoigne l'engagement des collectivités aux côtés de l'État, dès 1984, dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan (1984-1988). Deux résultats sont manifestes : la politique mise en œuvre par Pierre Deyon enrayer le déclin de l'allemand comme première langue vivante apprise en collège. Le creux de la vague est atteint en 1986-1987 (58,06 %), mais, en 1990-1991, 66,17 % des élèves choisissent l'allemand contre 64,02 % en 1983-1984. Deuxièmement, Pierre Deyon a marqué de manière indélébile la politique académique en faveur de la langue allemande.

En témoigne la politique suivie par ses successeurs qui s'inscrivent très explicitement dans la continuité. En résumant beaucoup, trois traits caractérisent les quinze années qui nous séparent du départ de Pierre Deyon. Tout d'abord, à l'échelle académique et à l'échelle nationale, le renforcement des dispositifs favorables à l'apprentissage précoce de l'allemand et à la continuité de cet apprentissage : l'extension de l'apprentissage de l'allemand, à raison de trois heures par semaine, dès le cycle 2 (grande section de maternelle, CP et CE1), à partir de 1991 ; l'ouverture des classes « bilingues » ou « paritaires » (13 h/13 h), à partir de 1992 en maternelle et surtout à partir de 1993, ce que conforte la circulaire 2001-167 du 5 septembre 2001 relative

aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue ; la mise en place d'un dispositif cohérent en faveur du bilinguisme, couvrant l'ensemble du cursus scolaire et couronné par la création d'un baccalauréat allemand et français (Abibac) ; le développement des sections européennes. Ensuite, à l'échelle régionale, l'approfondissement du partenariat avec les collectivités territoriales, souligné par la signature d'une « Convention portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace (2000-2006) », favorisant l'apprentissage précoce de l'allemand, assurant la diversité linguistique et fixant les engagements réciproques de l'État et des collectivités. Enfin, à l'échelle européenne, l'émergence d'une stratégie éducative fondée notamment sur la diversité linguistique et la maîtrise d'au moins deux langues étrangères, confortant indéniablement la politique de l'académie de Strasbourg, récemment rappelée dans le projet d'académie 2003-2007, dont le troisième objectif a pour titre : « Consolider l'apprentissage des langues et l'ouverture internationale dans une académie située au cœur de l'Europe ».

Vingt ans après, la politique mise en œuvre par le recteur Pierre Deyon, continuée et approfondie par ses successeurs, a indéniablement porté ses fruits. L'apprentissage de l'allemand est généralisé dans le 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement du premier degré et il est en passe de l'être dans le 2<sup>nd</sup> cycle. Le succès des sections bilingues – appelées aujourd'hui « bilangues » – ne se dément pas. Un élève sur trois choisit ce moyen de continuer l'allemand tout en débutant dès la sixième l'apprentissage de l'anglais. L'objectif de l'académie est de passer à deux élèves sur trois. Le système « bilingue » ou « paritaire » s'est définitivement implanté : 11 662 élèves sont concernés dans l'enseignement du premier degré en 2004-2005, soit près de 7 % des élèves. Les effectifs du second degré ne cessent d'augmenter : 517 élèves sont en section Abibac. Il est assurément possible de progresser en quadrillant mieux l'académie, en simplifiant l'Abibac et en multipliant les certifications bilatérales, voire européennes.

Pour autant de nombreux problèmes subsistent. Tout d'abord, celui des ressources humaines. Contrairement à ce qu'imaginait Pierre Deyon, le vivier des institutrices et des instituteurs était loin de pouvoir satisfaire tout de suite les besoins de l'académie. La situation ne s'est pas améliorée sur ce point. Il en va de même pour l'enseignement secondaire et en particulier les « disciplines non linguistiques », où l'on peine à trouver, à former et à garder des enseignants aux compétences linguistiques éprouvées. Ensuite, celui de la didactique des langues vivantes qui n'a pas su s'adapter aux conditions spécifiques de l'académie. Longtemps focalisée, dans la ligne de l'action

conduite par l'inspecteur général Holderith, en faveur de l'apprentissage de l'allemand à partir des réalités dialectales, l'académie a tardé à s'adapter à la régression des pratiques dialectales et à tirer profit de l'apprentissage de l'allemand à partir d'une expérience de proximité : celle de l'appartenance à la région du Rhin supérieur. De la même façon, l'apprentissage de l'anglais n'a pas cherché à valoriser le fait que tous les élèves de l'académie avaient désormais une expérience linguistique en allemand. Enfin, celui du rapport de l'allemand au dialecte. En légitimant l'apprentissage de l'allemand comme langue régionale, Pierre Deyon a indéniablement surmonté une difficulté héritée de l'histoire complexe et tourmentée de l'Alsace. Mais il n'a pas satisfait la demande des Alsaciens en faveur de leur langue, dont le rapport à l'allemand standard est bien plus complexe qu'une simple opposition oral/écrit. Le problème reste posé. Il passe par une pédagogie mieux adaptée aux réalités régionales, par un usage régulier et public de la langue vernaculaire et par un recours, qui ne soit pas seulement scolaire, à l'allemand.

Mais aucun de ces défis, qui se posent désormais dans un cadre résolument transfrontalier et de plus en plus européen, ne pourrait être relevé par l'académie de Strasbourg, si Pierre Deyon, en 1982, n'avait proposé à cette région de tirer parti de sa situation, de s'approprier son histoire et de s'engager pour l'Europe.

Gérald CHAIX

Recteur de l'Académie de Strasbourg  
Chancelier des Universités d'Alsace